



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfecture du Rhône

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 4 janvier 2010 (bis)

Délégation de signature



**PREFECTURE DU RHONE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

*Lyon, le 4 janvier 2010*

**Cellule pilotage de la performance**

Affaire suivie par Jacqueline MALLAN  
Tél : 04 72 61 61 78  
Fax : 04.72.61.60 86  
jacqueline.mallan@rhone.pref.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL n° 2010-404**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES**  
**PREFET DU RHONE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 juin 2007 nommant Monsieur Jacques GÉRAULT, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des personnels au sein des services de la Préfecture ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Rhône ;

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée aux directeurs, au chef de bureau et à la chargée de mission désignés ci-après à l'effet de signer d'une manière permanente les actes administratifs, établis par leur direction, bureau ou mission, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus :

Madame Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration,

Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées,

Madame Myrrhine GROSSI, directrice des ressources humaines et des moyens,

Monsieur Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile,

Monsieur Olivier HEINEN, attaché principal, chef du bureau du cabinet,

Madame Claire PANIER, attachée, chargée de mission développement durable.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée aux directeurs, au chef de bureau et à la chargée de mission désignés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'effet de signer les copies certifiées conformes à l'original des actes à caractère réglementaire ainsi que les décisions portant établissement de factures pour la délivrance de photocopies aux usagers.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de signature est donnée aux attachés principaux, attachés et secrétaires administratifs dont les noms suivent, à l'effet de signer la totalité des actes établis par la direction dont ils dépendent, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus (cf article 1<sup>er</sup>) :

### DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE L'IMMIGRATION ET DE LA REGLEMENTATION

- Monsieur Stéphane BEROU, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration,
- Madame Catherine FISCHER, attachée principale, chef du bureau des titres d'identité,
- Madame Agnès CONTAL-RINALDI, attachée, chef du bureau de la circulation,
- Monsieur Laurent BOILLEE, attaché principal, chef du bureau des cartes grises.

### DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

- Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales,
- Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales,
- Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités,
- Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales,
- Madame Marie-José BOURDAIS, attachée, chef du bureau des associations,
- Madame Dominique BOUYSSOU, attachée principale, chargée de mission.

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

- Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, sous-directeur des ressources humaines,
- Mesdames Béatrice BESANCON-MATILE et Dominique GUIOL-BODIN, attachées, responsables de la plate-forme CHORUS,
- Monsieur Emmanuel BONNET, attaché, chef du bureau du patrimoine,
- Monsieur Gérard PAILLET, attaché, chef du service départemental d'action sociale,

- Madame Micheline CLOUET, attachée principale, chef du bureau du personnel,
- Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau de la modernisation et du pilotage budgétaire de l'UO,
- Madame Nathalie CHAIZE, attachée, responsable du pôle moyens-achats,
- Madame Françoise MOLLARET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau de la formation,
- Monsieur Jacques PAGES, ingénieur principal des systèmes d'information et de communications, chef du bureau du BSIC.

#### DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Madame Evelyn ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale,
- Monsieur Pierre GINDROZ, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- Monsieur Jean-Jacques NUEL, attaché principal, chargé de mission "défense, risques sanitaires et exercices",
- Madame Annie RAGOT, attachée, chef du bureau planification,
- Madame Chantal LIEVRE, attachée, chef du bureau prévention,
- Madame Laurence BODIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de projet sécurité routière, chef du bureau sécurité routière.

**ARTICLE 4 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Myrrhine GROSSI, directrice des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer les décisions et arrêtés plaçant les fonctionnaires et agents de l'Etat en congé de maladie.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myrrhine GROSSI, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 4 à Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, sous-directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 4, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MERCIER, à Madame Micheline CLOUET, attachée principale, chef du bureau du personnel, et, en l'absence de celle-ci, à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau du personnel et à Madame Suzy FERRIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

**ARTICLE 7 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer :

- les décisions concernant l'aide sociale en matière d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés
- les décisions concernant l'orientation, l'admission ou la sortie d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou d'un centre provisoire d'hébergement
- tout courrier préparatoire à la signature de conventions avec les associations privées, centres communaux d'action sociale, municipalités, pour l'octroi des crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les décisions et conventions avec les associations privées pour l'octroi de crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les procédures et décisions de tarification des établissements sociaux d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés (centre de transit, CADA et CPH)
- les décisions relatives aux autorisations de travail pour la main d'œuvre étrangère.

**ARTICLE 8 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile, à l'effet de signer :

- les arrêtés de rattachement administratif des personnes sans domicile fixe ;

- les arrêtés d'agrément des gardes particuliers ;
- les arrêtés portant reconnaissance de l'aptitude technique d'un garde particulier.
- dans le domaine du tourisme : les certificats de classement des autocars de tourisme, les déclarations d'extension de succursale ou de point de vente ainsi que les annulations s'y rapportant, les demandes d'approbation de convention de mandat et les attestations de conformité au vu des plans certifiant que l'immeuble est destiné à devenir une résidence de tourisme classée ;
- les accusés de réception et récépissés de déclarations de programmes annuels des manifestations commerciales se tenant dans un parc d'exposition enregistré par la préfecture et les récépissés de déclarations de modification de ces programmes ;
- les récépissés de déclarations de salons professionnels se tenant en dehors d'un parc d'exposition enregistré par la préfecture et les récépissés de déclarations de modification de ces salons ;
- les récépissés de vente en liquidation.

**ARTICLE 9 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick POQUET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne ROUX D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale à l'effet de signer les actes visés à l'article 8. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Patrick POQUET et de Madame Evelyne ROUX D'ORAZIO, délégation est donnée à Mlle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Mme Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mme Andrée BESSOU, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer les actes visés à l'article 8, à l'exception des décisions prenant la forme d'un arrêté.

**ARTICLE 10 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à l'effet de signer :

- toutes décisions relatives à l'attribution et au versement des indemnités représentatives de logement des instituteurs ;
- les arrêtés fixant la composition des commissions départementales d'aménagement commercial et d'aménagement commercial statuant en matière cinématographique ;
- les arrêtés d'indemnités des commissaires enquêteurs ;
- les demandes de pièces complémentaires adressées aux maires dans le cadre du contrôle de légalité des autorisations d'occupation des sols.

**ARTICLE 11 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités et à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les actes visés à l'article 10 et à Monsieur Julien TERPENT-ORDASSIERE, attaché, adjoint au chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires visées à l'article 10.

**ARTICLE 12 :** Délégation est donnée pour la signature des documents visés à l'article 1<sup>er</sup> en cas d'absence ou d'empêchement :

- de Monsieur Stéphane BEROU, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Madame Sylvia LEGRIS, attachée, chef du bureau de l'éloignement et de l'observatoire de l'activité, adjointe au chef de service et Madame Véronique BEAUD, attachée, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, adjointe au chef de service, à Madame Josette UGGA, attachée, à Madame Patricia CHENEL, attachée, chef du bureau des naturalisations, à Madame Mireille STAKELBOROUGH, attachée, chef du bureau du droit d'asile, à Madame Rachida BOUHILA, secrétaire administrative de classe supérieure, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, adjoint au chef du bureau de l'éloignement, à Madame Cécile CHETOT, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Christian JEHL, attaché, chef du bureau des titres de séjour et des procédures particulières, à Madame Michèle TESTE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section du contrôle et de la numérisation des titres de séjour, à Madame Sylvie TROMBETTA, secrétaire administrative de classe normale, chargée des dossiers du

regroupement familial, à Madame Marie GALLOT, attachée, chef de la section de l'accueil et de l'admission au séjour et à Monsieur Jean-Michel MOREL, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section des étudiants et scientifiques étrangers, ainsi qu'à M Samuel BEAUCHAMPS, agent contractuel de catégorie A, chef du pôle intégration - hébergement des demandeurs d'asile et Nicolas AUCCOURT, attaché, adjoint au chef du pôle.

- de Madame Catherine FISCHER, attachée principale, chef du bureau de l'état civil, à Madame Gaëlle ARBEY, attachée, adjointe au chef du bureau de l'état-civil et à M. Jean-Pierre GIRAUDO, secrétaire administratif de classe normale.

- de Madame Agnès CONTAL-RINALDI, attachée, chef du bureau de la circulation, à Madame Agnès BAIYO, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau et à Madame Sabine GERARD, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section des suspensions de permis de conduire.

- de Monsieur Laurent BOILLEE, attaché principal, chef du bureau des cartes grises, à Monsieur Patrice PETIT, attaché, adjoint au chef de bureau et à Madame Marie-Christine BENINCASA, secrétaire administrative de classe supérieure.

- de Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale, à Mademoiselle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, à Madame Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Madame Mireille HERITIER, secrétaire administrative de classe supérieure et à Madame Nicole LAFARGE, secrétaire administrative de classe supérieure.

- de Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales.

- de Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Marie-José BOURDAIS, attachée, chef du bureau des associations, à Mlle Anne PUCHOIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau.

- de Monsieur Olivier HEINEN, attaché principal, chef du bureau du cabinet, à Madame Aleth FOLLOT, attachée, adjointe au chef de bureau.

- de Madame Dominique GUIOL-BODIN, attachée, et de Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée, responsables de la plate-forme CHORUS, à Madame Liliane BEN-ATTMAN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Madame Florence DELMONT, et à Madame Laure-Alexandra SIEBERT, secrétaires administratives de classe normale.

- de Monsieur Gérard PAILLET, attaché, chef du service départemental d'action sociale, à Madame Anne-Claire ROYER, secrétaire administrative de classe normale.

- de Monsieur Jacques PAGES, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication, à Monsieur Hubert CORNIC, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication et à Monsieur Richard GELEY, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication.

- de Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau de la modernisation et du pilotage budgétaire de l'UO, à Monsieur Charles TINIVELLA, attaché, et à Madame Sylviane VOULLON, secrétaire administrative de classe normale, responsable du service du courrier.


- de Monsieur Emmanuel BONNET, attaché, chef du bureau du patrimoine, à Madame Martine MAURIN, secrétaire administrative de classe normale.

- de Madame Nathalie CHAIZE, attachée, responsable du pôle moyens-achats, à Monsieur Serge BOUF, secrétaire administratif de classe normale.

**ARTICLE 13** : L'arrêté préfectoral n° 2009-4410 du 9 septembre 2009 est abrogé.

**ARTICLE 14** : Le secrétaire général de la préfecture du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Jacques GÉRAULT